



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 juin 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 21), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 66 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON à Mme Marie ZEHAF, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 48 - Vente d'une parcelle au profit du SYDED, rue Clément Marot

Vente d'une parcelle au profit du SYDED, rue Clément Marot

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

La Ville de Besançon est propriétaire d'une parcelle sise rue Clément Marot, cadastrée section EN n° 571 d'une surface de 1 927 m², et classée en zone UY 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Besançon.

Le Syndicat Mixte d'Energies du Doubs (SYDED), dont le siège social est riverain de cette parcelle, a sollicité l'acquisition d'une partie de celle-ci (environ 600 m²) afin d'y aménager un parking privé, et de s'assurer une réserve foncière permettant une éventuelle extension de ses locaux.

La Ville de Besançon est favorable à cette cession ; elle a programmé de son côté l'aménagement d'un parking public sur le foncier restant.

France Domaine, sollicité conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, a estimé, le 29 mai 2017, la valeur vénale du m² de terrain cessible à 50 €.

Un accord est intervenu avec le SYDED sur les modalités de la transaction à intervenir, à savoir :

- cession au profit du SYDED d'un terrain d'environ 600 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section EN n° 571 au prix de 75 €/m² de terrain net vendeur (soit 45 000 €),
- frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Un procès-verbal de délimitation parcellaire en cours d'élaboration précisera la surface exacte à céder.

Le terrain cédé est enregistré à l'inventaire physique sous le n° BAT-P18806.

La recette sera encaissée au chapitre 77.824.775.00501.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette cession au profit du SYDED aux conditions mentionnées ci-dessus,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le compromis et l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme VIGNOT, Mme ZEHAF (2), M. LIME, M. POUJET, Mme PRESSE, Mme FALCINELLA, Mme WANLIN (2), Mme LEMERCIER et M. GROSPERRIN (2) n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs
Reçu le 03 JUL. 2017
Contrôle de légalité
